

L'an deux mille treize, le vingt-six juillet, à dix-neuf heures quarante, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Roland FILZ, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 8

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 juillet 2013

Présents : Mmes D. Guion et P. Marchal et MM. H. Doucet-Bon, L. Pascale, R. Filz, R. Peyrard et C. Ripert.

Absente excusée : L. Abisset procuration à Renaud Peyrard

Monsieur Renaud Peyrard est nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu du précédent conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

Syndicat Départemental d'Energies de la Drome : renforcement du poste Bruchet

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour la sécurisation du réseau à partir du poste Bruchet par le SDED. Le financement sera en totalité mobilisé par le SDED.

Syndicat Départemental d'Energies de la Drome : modification des statuts et élection du délégué

Le maire donne lecture du courrier reçu par le syndicat présentant la réforme des statuts. La commune fera partie du 4ème collège électoral (commune de moins de 2 000 habitants) et fera partie du « Territoire Rural de l'Energie » de Saillans.

Les Conseillers municipaux, à l'unanimité, délibèrent en faveur du changement de statuts du SDED

La commune comptant moins de 100 habitants, il convient de désigner un électeur. Monsieur Renaud Peyrard se propose à ce poste. Le Conseil municipal désigne à l'unanimité Renaud Peyrard, électeur.

CCVD : Convention 2013 pour la mise à disposition du personnel intercommunal

Monsieur le Maire expose la proposition de convention. Convention approuvée à l'unanimité.

Syndicat intercommunal de télévision

Monsieur le Maire rappelle la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) par le Préfet, confirmant ainsi les projets de dissolution des 10 syndicats intercommunaux de télévision (SIT) membres du Syndicat Départemental de Télévision, tel que prévu dans le SDCI de la Drôme arrêté le 14 décembre 2011, et une adhésion directe des communes membres des SIT au Syndicat Départemental de Télévision afin de pouvoir continuer à bénéficier du soutien technique et financier du Syndicat Départemental de Télévision.

Monsieur le Maire précise également qu'une révision statutaire du Syndicat Départemental de Télévision devra être entamée prochainement afin de se conformer à la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale engagée par Monsieur le Préfet. A cet effet, Monsieur le Maire présente les modalités de représentation au prochain Comité Syndical du Syndicat Départemental de Télévision.

Compte-tenu du fait qu'il n'y a aucune antenne TV râteau sur la commune, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de ne pas adhérer au SDTV de la Drôme.

Renseignement d'urbanisme

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la réponse aux demandes de renseignements d'urbanisme adressées par les notaires n'est plus obligatoire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne plus répondre aux renseignements d'urbanisme.

Demandes de subvention :

- Traverse de l'Escoulin : les travaux envisagés nécessitent le recours à un bureau d'étude dont le montant s'élève à 8 347,5 euros. Une demande de subvention cantonale sera faite.

- Panneaux signalisant les quartiers de la commune : un devis a été reçu pour un montant de 1 729,13 euros TTC. Une demande de subvention sera faite auprès du Conseil général.

- Façades de la mairie : ce projet prévu en 2012 a été reporté. Les conseillers sont d'accord pour réaliser la rénovation des façades de l'immeuble de la mairie. L'entreprise Lebrat sera consultée pour une mise à jour de son devis. Un rendez-vous sera pris avec Monsieur Glorion, co-proprétaire.

QUESTIONS DIVERSES :

Eclairage public : la commune ne souhaite pas adhérer à un contrat d'entretien avec ERDF.

Station traitement UV : La station est entrée en fonction et la mise en place de la télésurveillance est en-cours.

Réseau d'eau : une fuite a été constatée environ 30 m après la sortie du pont de l'Escoulin. La canalisation était coupée et le réservoir vidé. Les réparations sont attendues pour le 27 juillet.

Urbanisme :

- M. Claerouht : déclaration préalable pour une piscine.
- Mme Ottogali-Gilles : déclaration préalable pour la pose de deux tunnels de stockage refusée par la DDT. Un permis de construire est nécessaire.
- M. Bourgues : sa demande d'abris pour ses ânes a été refusée suivant la proposition de la DDT qui s'appuie sur la loi Montagne.
- M. Pouillot a monté des abris pour ses chiens sans autorisation. La commune va demander au propriétaire de régulariser sa situation.

Les conseillers rappellent que tout aménagement est soumis au préalable à déclaration ou permis.

Mollok de l'Escoulin : suite à un défaut de fabrication, certains mollok ont été changés.

Chemin Eglise- Cimetière de l'Escoulin a été refait par l'entreprise Liotard.

Le prochain Conseil Municipal se déroulera le vendredi 6 septembre.
La séance est levée à 21h25.

Le Maire, Roland Filz